

COMMUNE DE CHOOZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

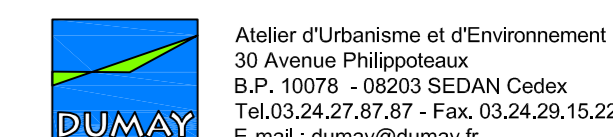
Planche Nord

Echelle 1 / 2.500 ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 17.11.2011, approuvant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Michèle MARQUET



Approuvé le : 27.03.1987

Révisé le:	Modifié le:	Mise à jour le:
21.05.2008		
17.11.2011 (révision simplifiée)		

Sources : - Digitalisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.

LEGENDE

	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Limite de zone		Espace boisé classé
	Limite de secteur		Droit de préemption urbain

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<p></p> <p>Installation d'élevage concernée par un périmètre de protection : Cette zone s'étend sur le site des bâtiments d'élevage existants à la date d'approbation du document d'urbanisme (17.11.2011). En cas de projet, à l'exception de ceux prévoyant de créer le plus tôt possible la totalité des bâtiments ou non par un périmètre de protection autour d'une installation d'élevage.</p>	<p>Zone d'isolement acoustique en application de l'article préfectoral n°2010/199 du 19 mai 2010 50,00/50,00 : 100 mètres de part et d'autre de la voie (Voie: route de Givet - Fm: CHOOZ-CHOOZ) 50,00/50,00 : 100 mètres de part et d'autre de la voie (Voie: CHOOZ-CHOOZ - Fm: Givette - Nord-Vierge)</p>
<p></p> <p>Zone Inondable (voir Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé le 05.10.1999 (cf. documents annexés))</p>	

RAPPEL DENOMINATION DES ZONES

UZ	Zone Urbaine à vocation d'activités
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières

